

Procès-verbal  
de l'Assemblée Générale ordinaire  
de l'Association DeltaLink  
tenue le vendredi 13 juillet 2007 à 18h30 à Cossonay

## OUVERTURE

Il est 18h40 quand Gilbert Cujean ouvre la séance.

Il donne la liste des excusés et fait remarquer que l'assistance a quasiment doublé par rapport à l'AG de l'année précédente puisque 9 membres sont présents en plus du Comité. Sur les 113 convocations envoyées, aucune ne nous est revenue en retour.

Le PV de l'AG 2006 a été publié sur le site. Personne n'en demande lecture et il est adopté à l'unanimité.

Aucune demande de modification n'étant demandée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'envoyé avec la convocation. Mark Gaber demande à pouvoir intervenir dans les divers ce qui est accordé.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

### INFORMATION SUR LE CONFLIT ENTRE DELTALINK ET PIERRE-YVES ROCHAT

Gilbert Cujean lit son rapport d'activité présidentielle qui a, pour sa part, commencé le 16 mai 2006, au lendemain de la démission de Pierre-Yves Rochat.

La discussion est ouverte:

Christophe Ronus Est-ce que le Comité in corpore s'est réuni avec Pierre-Yves Rochat pour trouver une solution?

Gilbert Cujean Non, pas depuis l'AG, mais il y a eu de nombreux contacts entre Pierre-Yves Rochat et les membres du Comité, individuellement ou par courriel. Il est toujours difficile de trouver des dates à cause de ses nombreux voyages en Afrique.

Mark Gaber Estime qu'il est dommage que, lors de la négociation du protocole d'accord tentée avec Pierre-Yves Rochat, le Comité n'ait pas accepté les 5'700.- que Pierre-Yves Rochat acceptait de payer, au

- lieu des 6'500.- demandés.
- Gilbert Cujean Fait remarquer que pendant les négociations, il a encore trouvé d'autres anomalies comptables et qu'ainsi la facture n'ascendait plus à 6'500.- mais à plus de 11'000.-.
- Mark Gaber Quand s'arrêtera-t'on ?
- Charles Riolo Effectivement, il y a peut-être encore d'autres faits, mais le Comité a décidé de comptabiliser seulement les montants pour lesquels il y a une preuve.
- Mark Gaber Pierre-Yves Rochat dit avoir arrêté son travail d'ingénieur pour ne se consacrer qu'à DeltaLink et conteste la rétrocession qui lui est demandée pour la location de son local.
- Charles Riolo Lorsque Pierre-Yves Rochat a pris la direction des opérations de DeltaLink, il n'a pas respecté la règle prévalant à DeltaLink: il n'a pas joué la transparence. Cela ne peut qu'entraîner la suspicion, d'autant plus lorsqu'il y a d'autres fautes. De plus, la liste des activités de Pierre-Yves Rochat durant cette période montre à l'évidence qu'il a largement partagé son temps et ne l'a que peu consacré à DeltaLink.
- Mark Gaber Pourquoi alors lui a-t-on confié ce business si on le jugeait incohérent ?
- Jacques Hämmerli Le Comité a travaillé comme toujours en milieu associatif sur la base de la confiance. On lui demandait une comptabilité simple et comme il est inscrit au Registre du commerce à titre personnel depuis longtemps, le Comité a estimé qu'il devait être capable d'assumer celle de DeltaLink. Même après avoir, avec Charles Riolo, analysé les comptes 2005, et lorsqu'il a rencontré Pierre-Yves Rochat afin de lui faire refaire une grande partie des écritures car lacunaires ou erronées, il n'a pas encore eu de suspicion de malversations. Celles-ci ne sont apparues qu'avec l'incohérence que ces tentatives de régulation ont apportée.
- Mark Gaber Pourquoi alors n'a-t-on pas dissout l'association comme je l'avais proposé en mars 2006?
- Gilbert Cujean Précisément en raison de la confiance que nous avons en Pierre-Yves Rochat, lequel voulait continuer l'exploitation et relever ce challenge.
- Les documents comptables n'ont été remis qu'en juillet 2006, bien après l'AG du 15 mai. C'est le rappel d'un fournisseur pour des factures 2005 non payées et passées par Caisse qui lui a fait prendre conscience que quelque chose était faussé dans cette comptabilité; il alors pris contact avec Pierre-Yves.

- Jacques Hämmerli Les pièces comptables de l'exercice 2005 ont été vues pour la première fois le 29 avril 2006. La comptabilité était très lacunaire, notamment parce que beaucoup de pièces et/ou d'informations manquaient à l'appel et il a fallu deux jours de travail pour la remettre en état et procéder à une première reconstitution. Jacques Hämmerli s'excuse de ne pas avoir été plus méfiant et n'avoir pensé qu'à de la négligence.
- Mark Gaber Reconnaît qu'il y a eu des erreurs, mais malversations seulement par négligence. Le déclencheur de rupture fut quand Gilbert Cujean a demandé de garder la propriété intellectuelle du site de DeltaLink.
- Gilbert Cujean Rappelle que c'est là une position que Pierre-Yves Rochat défend, mais qui ne correspond pas à la réalité. À son avis c'est un prétexte.
- Janine Lehmann S'adressant à Mark Gaber trouve qu'il est juste de réclamer ce qui est dû, surtout par correction envers tous les membres qui payent des cotisations.
- Gilbert Cujean Rappelle à propos des cotisations que c'est là un autre point de litige, car Pierre-Yves Rochat les a comptabilisées comme du chiffre d'affaires, alors qu'il y a deux activités distinctes: l'associative et la commerciale, seule la seconde pouvant générer un chiffre d'affaires.
- Christophe Ronus Mark Gaber ne conteste pas les faits, mais trouve que c'est le trop plein de confiance du comité qui est la source du litige.
- Charles Riolo Suite à la septantaine de questions posées à Pierre-Yves Rochat sur sa comptabilité, dont certaines n'ont pas trouvé de réponses à ce jour, on aurait pu mandater une fiduciaire et cela aurait sûrement été directement en justice. A chaque séance de Comité, Gilbert Cujean, lorsqu'il était directeur exécutif, présentait un rapport; ce que n'a jamais fait Pierre-Yves.
- Marcel Gorgé Maintenant une procédure est engagée et même si on devait la regretter, car on récupérera peut-être peu d'argent, il faut aller de l'avant. Il y aura sans doute encore une phase de conciliation.
- Gilbert Cujean Tient à disposition, pour lecture, les documents établis et remis à Me Henzer, avocat, par lesquels un peu plus de fr. 11'000.- sont réclamés. Il précise qu'il s'agit d'une plainte civile, qui a pour but de réparer un dommage, qu'il y ait faute ou non. Pierre-Yves Rochat a répondu le 2 juillet par son avocat. Il accepte 1'890.- à sa charge, mais réclame 8000.- francs de dommages-intérêts pour «manque à gagner» (sic).

Comme tout cela est en cours, il est inutile d'en débattre plus longtemps et l'Assemblée décide de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## COMPTES 2005

Gilbert Cujean rappelle que les comptes 2005 ont été approuvés avec une réserve pour le décompte TVA. Ce dernier a été rectifié par ses soins au début 2007, en notre défaveur (surtout dû à des marchandises envoyées avec des factures HT et sans preuve d'exportation).

Charles Riolo Trouve qu'il ne faut pas lever cette réserve tant que l'on n'a pas un écrit de la TVA acceptant formellement le décompte.

Mark Gaber Cela ne peut-il pas déclencher un contrôle TVA?

On passe au vote : Le report de la réserve est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

## PRÉSENTATIONS DES COMPTES 2006

Les comptes 2006 (en annexe) ont été entièrement reconstitués depuis le début de l'année, y compris la période où Pierre-Yves Rochat a fonctionné et sur la base des documents en possession du Comité à date du jour.

Comme il y avait peu d'écritures, c'était plus simple que de faire un bouclage intermédiaire en reprenant la «comptabilité» de Pierre-Yves Rochat. Les produits sont de CHF 52'441.70. On a gagné plus de CHF 1'500.- dû au change favorable de l'Euro et plus de fr. 6'000.- grâce à l'abandon d'une créance par Delta-System Sàrl que nous remercions.

Dans les charges, il y a principalement les loyers et le matériel d'expédition.

Un bénéfice de presque CHF 30'000.- boucle cette année difficile, ce qui est un assez joli résultat.

Au 15 juillet 2007 (aujourd'hui), il n'y a que deux débiteurs :

Graphic Import Fr 8'339.-

M'Boup Fr 4'125.-

Peu de chance de récupérer aucun de ces deux postes ouverts. Pour le premier, la situation est catastrophique au Togo et la marchandise en stock chez notre partenaire sera difficile à vendre. Mais c'était un risque partagé, décidé lors de notre envoi de 2004. Pour le second, il s'agit d'un envoi fait par Pierre-Yves RoCHAT juste avant son départ et cela sans paiement d'avance, à un client sans adresse connue! (Cette facture fait partie du litige pendant auprès du Tribunal.)

Mark Gaber

Qu'en est-il des frais d'avocat et quel en sera le prix?

Gilbert Cujean

Les frais sont portés sur l'exercice 2007. Pour l'instant, il n'y a eu que CHF 250.- pour les frais de dossier du Tribunal et CHF 1'500.- HT d'avance versée à l'avocat, qui travaille à prix préférentiel.

Il n'y a plus d'intervention et la parole est donnée aux vérificateurs.

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Il est lu par Marcel Gorgé et disponible en annexe à ce PV.

Sur la recommandation des vérificateurs, les comptes sont approuvés et le Comité est déchargé de sa gestion pour l'exercice 2006 par 7 voix et 5 abstentions.

## NOMINATIONS

### Nomination du comité

Mark Gaber ayant démissionné en cours d'exercice, Charles Riolo est venu rejoindre le Comité à la demande de ce dernier. Il ne semble pas nécessaire de chercher plus d'un membre, car il n'y a plus d'activité autre que la liquidation.

Selon les statuts, en cas de carence, un 3<sup>e</sup> membre nommé par le Comité doit être confirmé lors de l'assemblée. Charles Riolo est d'accord de se présenter et il est élu à l'unanimité.

Gilbert Cujean et Nicole Steffan ont été élus pour 3 ans et restent au Comité, leur mandat n'étant pas terminé.

### Nominations des vérificateurs

Marcel Gorgé poursuit son mandat une année encore et Eric Pulfer se présente pour le seconder. Il est élu à l'unanimité.

## COTISATIONS

On ne peut supprimer totalement les cotisations selon les statuts, mais on peut les fixer à CHF 0.-. La liste des membres est arrêtée à celle utilisée pour la présente AG.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

## PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mark Gaber Trouve que la phrase citée sur la convocation et qui dit «Entre-temps Mark Gaber, qui refusait d'en référer à la Justice, a donné sa démission du Comité après des semaines de discussions souvent pénibles» donne une mauvaise image de lui et demande que l'on fasse un correctif.

Christophe Ronus N'a pas ressenti cela comme négatif.

Mark Gaber Indique avoir fait ce qu'il pensait pour le bien de DeltaLink, mais se trouve blessé et dérangé; il demande que cela n'apparaisse plus.

Jacques Hämmerli Demande quelle est la demande précise de Mark Gaber?

Mark Gaber Aimerais qu'une rectification soit faite sur le site Internet et auprès de Google (?!) et des membres qui ont reçu la convocation, soit d'un envoi postal personnalisé contenant la rectification.

Gibert Cujean Pense que chaque mot est juste et que la vérité n'est pas transformée. Il a souhaité que Mark démissionne, car le vote l'aurait rendu minoritaire et il pense que cela aurait été une position plus difficile et trop inconfortable pour lui; il lui est apparu préférable que Mark se retire, ce que celui-ci a finalement décidé de faire. D'autre part, il n'est pas possible de changer le Rapport du président, qui a été approuvé par l'assemblée et l'envoi d'un courrier aux membres serait trop onéreux.

Charles Riolo Ajoute qu'à son sens, les demandes de Mark Gaber sont disproportionnées par rapport aux faits et aux sentiments qu'ils ont pu susciter chez lui.

- Tous Un tour de table est fait, il semble que les membres ayant lu la convocation sans être au courant des faits, n'ont pas été choqués par cette phrase, ni trouvé les termes blessants.
- [?]  
Peut-on imaginer un droit de réponse sur le site?
- Françoise Cujean Est triste de ce qui se passe. Pense que les deux personnalités que sont Gilbert Cujean et Mark Gaber sont toutes deux très droites, n'acceptent pas les compromis et ont une logique différente, mais pour sa part ne trouve pas les propos injurieux, mais correspondant à la réalité.
- Charles Riolo Répondant à une demande de Mark Gaber, il indique qu'il n'y a pas de vote sur les divers et le Comité prendra une décision ultérieurement, selon les règles, sur les réparations éventuelles vis-à-vis de Mark Gaber.
- Mark Gaber Se dit très déçu et présente sa démission de l'association avec effet immédiat.
- Il n'y a plus d'intervention et Gilbert Cujean clôt la séance à 21h30.

Cossonay, le 9 août 2007

Nicole Steffan

Charles Riolo

Post Scriptum: Malgré l'heure tardive, un apéro suivi d'un excellent repas nous a été servi par Nicole. Je tiens à la remercier chaleureusement au nom de tous pour l'accueil et cette généreuse agape.  
[Gilbert Cujean, président]